



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 63 a) de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : huitième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport mandaté par la Résolution 64/258 de l'Assemblée générale évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du NEPAD et l'appui y afférent fourni par la communauté internationale. Il coïncide avec divers rapports d'avancement sur les objectifs du Millénaire pour le développement axés plus particulièrement sur l'Afrique. De plus, la prochaine réunion plénière de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement examinera en détail la situation en Afrique. Cette attention traduit les défis sérieux auxquels la plupart des pays africains sont confrontés dans l'atteinte des OMD.

Dans le contexte de l'actuelle reprise mondiale fragile et incertaine, la mise en œuvre du NEPAD et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement supposent une détermination et un leadership sans faille tant de la part des pays africains que des partenaires internationaux pour passer d'une vision théorique à des résultats concrets. Si le présent rapport reconnaît que les pays africains ont réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des priorités sectorielles du NEPAD, il rappelle néanmoins la nécessité pour les institutions et les pays africains d'allouer davantage de ressources aux priorités du NEPAD, y compris au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, et d'adopter à l'échelle du

* A/65/150.



continent une stratégie de communication et de promotion afin de mobiliser davantage la participation des acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans les projets NEPAD. Les partenaires de développement devraient renforcer leur aide et en améliorer l'efficacité afin de s'assurer de la tenue des engagements dans les délais impartis.

Un plan d'action complet de l'Afrique sur les objectifs du Millénaire pour le développement est indispensable pour parvenir au succès. Le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement pourrait être la plate-forme appropriée pour lancer un appel à la mise en œuvre urgente des engagements internationaux, y compris la conclusion fructueuse et tant attendue du Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales avec une dimension « développement ». Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, il est indispensable de faire profiter les pays les moins développés des bénéfices tirés du commerce international et de favoriser le transfert de technologies.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mesures prises par les organisations et pays africains	4
A. Infrastructure	4
B. Agriculture et sécurité alimentaire	6
C. Santé	8
D. Éducation et formation	9
E. Environnement et tourisme	10
F. Technologie de l'information et des communications	11
G. Science et technologie	12
H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile	13
I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine	14
III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique	15
A. Aide publique au développement	15
B. Allègement de la dette	17
C. Investissement étranger direct	18
D. Le commerce	19
E. Coopération Sud-Sud	20
IV. Appui apporté par des organismes des Nations Unies	22
A. Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD ainsi que du système de modules	22
B. Villages du Millénaire	23
V. Conclusions et recommandations	24

I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/258 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport complet sur l'application de la résolution à l'occasion de sa soixante-sixième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le rapport présente, pour l'année écoulée, les mesures politiques adoptées par les organismes et pays africains pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le concours apporté par la communauté internationale et l'appui donné par le système des Nations Unies, ainsi que les activités entreprises par le secteur privé et la société civile à l'appui du NEPAD. Les renseignements fournis par les États Membres, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et divers organismes du système des Nations Unies ont aidé à la rédaction du rapport. Ce dernier est complété par les rapports du Secrétaire général A/65/165 et A/65/152.

II. Mesures prises par les organisations et pays africains

3. Le NEPAD représente une vision collective et un cadre stratégique de développement socioéconomique pour l'Afrique. Le passage du cadre théorique à des réalisations concrètes repose sur la détermination de chaque pays et les actions politiques qu'ils entreprennent. Chaque pays est censé élaborer son propre programme de développement, conforme aux objectifs du NEPAD, afin de promouvoir la croissance durable et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, la BAfD et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont pour mission de conduire un certain nombre de projets et de programmes dans le processus de mise en œuvre du NEPAD. Les communautés économiques régionales, qui jouent un rôle phare dans le contexte de l'intégration économique, sont des acteurs clés de la mise en œuvre de projets au niveau sous-régional. En février 2010, le quatorzième Sommet de l'Union africaine a approuvé l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union et mis en place l'APCN. Dans cette nouvelle configuration institutionnelle, le mandat de l'APCN est de gérer, faciliter et coordonner la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires régionaux et continentaux en Afrique.

A. Infrastructure

4. Le comblement des lacunes de l'Afrique en termes d'infrastructure, essentiel pour accélérer la réalisation des OMD sur ce continent, est l'un des objectifs clés du NEPAD. Les efforts se sont poursuivis l'année passée pour mettre en œuvre les divers programmes d'infrastructure, notamment le plan d'action à court terme et le Programme de développement de l'infrastructure en Afrique qui a remplacé le Cadre stratégique à moyen et à long terme. Ces initiatives sont menées en étroite collaboration avec la BAfD, les communautés économiques régionales, les partenaires de développement et d'autres acteurs.

5. Le principal objectif du Programme de développement de l'infrastructure en Afrique est la formulation d'une vision pour le développement des infrastructures africaines, basée sur les objectifs stratégiques du continent et les politiques sectorielles. Ce programme forme un cadre cohérent pour le développement des infrastructures régionales et continentales des transports, de l'énergie, de l'eau et des technologies de l'information et des communications. Lors d'un atelier accueilli par la BAfD en Tunisie en avril 2010, l'Union européenne a partagé les bonnes pratiques et les connaissances acquises lors du développement d'un réseau transeuropéen efficace de transport. Leur application éventuelle dans le contexte du Programme a été discutée. Des études sectorielles et d'autres réunions consultatives donneront lieu à des recommandations finales, qui seront reprises par un Sommet spécial des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour examen et éventuelle adoption.

6. Lors de sa réunion annuelle en Tunisie en mai 2010, le Consortium pour les infrastructures en Afrique, un forum où les principaux donateurs bilatéraux et multilatéraux travaillent avec les institutions continentales et régionales pour faciliter les investissements publics et privés dans les infrastructures africaines, a centré son attention sur la promotion de l'intégration économique régionale par le biais des investissements en infrastructure. La prise de conscience d'un manque de connaissances et d'informations sur l'état des infrastructures a conduit au lancement du projet de Diagnostics des infrastructures nationales en Afrique dont le point culminant a été le rapport récemment publié par la Banque mondiale : « Africa's Infrastructure : a Time for Transformation ». Selon les conclusions de ce rapport, les besoins en investissement pour les infrastructures de l'Afrique s'élèvent annuellement à 93 milliards de dollars, alors que le continent n'y consacre que 45 milliards de dollars par an. L'écart de financement de 48 milliards de dollars pourrait cependant être réduit de 17 milliards de dollars si les ressources existantes étaient mieux utilisées, grâce notamment au renforcement de l'intégration régionale.

7. En réponse à la crise économique mondiale, les banques de développement multilatérales se sont engagées à accroître le financement pour les investissements en infrastructures afin de donner un élan à court terme aux économies. La BAfD a participé à l'élaboration du plan d'action pour réagir à la crise financière en Afrique. Une stratégie régionale et continentale a été mise en place et les institutions financières internationales ainsi que les banques de développement ont promis d'augmenter leurs engagements financiers en Afrique d'au moins 15 milliards de dollars dans les deux ou trois prochaines années et à accroître les prêts en matière d'infrastructures.

8. Pour préparer le cadre stratégique de développement socioéconomique du bassin de la rivière Songwe, la frontière entre le Malawi et la République-Unie de Tanzanie, la BAfD a approuvé une subvention du Fonds africain pour l'eau de l'ordre de 3,5 millions d'euros pour permettre aux deux pays de financer la conception détaillée et la mise en œuvre du Programme de développement du bassin de la rivière Songwe. Le cadre offrira une stratégie de gestion conjointe pour les eaux et des plans d'investissement détaillés pour un barrage multifonctions, auquel sont associés des systèmes de production hydroélectrique, d'irrigation agricole, de stabilisation de la rivière, de contrôle des inondations, de développement de la pêche, d'alimentation en eau et de routes.

9. Concernant les infrastructures de transport, l'APCN a développé le concept de corridor Est-Ouest du NEPAD et une étude de faisabilité du projet est actuellement menée afin d'offrir une solution intégrée d'infrastructures de transport du Sénégal au Nigeria. En novembre 2009, le premier Sommet du NEPAD sur le transport et l'infrastructure s'est tenu en Afrique du Sud. Il a réuni les gouvernements africains, le secteur privé, des institutions financières, des partenaires de développement, des experts des transports et des agences de développement des infrastructures de transport, pour discuter des plans de développement existants de ces infrastructures régionales et continentales, et élaborer de nouvelles stratégies fondées sur les succès précédents obtenus par les politiques et plans gouvernementaux. Le sommet a identifié les problèmes en matière d'infrastructures de transport et leur impact sur l'intégration régionale et le commerce, soulignant le rôle clé des autorités portuaires et prônant les postes frontières uniques, solution permettant de remédier aux contraintes posées au commerce du fait des formalités douanières.

10. Dans le secteur énergétique, le NEPAD prépare un programme régional de réduction de la pauvreté énergétique, basé sur un concept d'électrification hors réseau mis en œuvre avec succès en Chine et en Inde et faisant appel à des solutions à petite échelle répondant aux besoins des ménages. La promotion de l'implication des petites et moyennes entreprises dans la production d'électricité, notamment dans l'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour accélérer l'électrification du continent, est une réalisation stratégique majeure du Secrétariat dans le domaine énergétique. L'utilisation d'énergies renouvelables a été promue lors de plusieurs réunions de haut niveau, notamment auprès de partenaires tels que l'OCDE, l'Union européenne (Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie), et la BafD. Ces efforts ont abouti à l'inclusion des sources d'énergies renouvelables au Programme de développement de l'infrastructure en Afrique. Par ailleurs, l'APCN développe une politique continentale sur la bioénergie et a créé un centre régional d'excellence pour l'énergie, en coopération avec le Power Institute for East and Southern Africa.

11. Le Programme d'infrastructure haut débit à large bande passante pour les technologies de l'information et des communications du NEPAD continue de progresser. Il se compose de deux segments : le câble sous-marin dit Uhurunet et le réseau terrestre dit Umojanet. Les deux initiatives ont été développées dans le cadre du protocole de Kigali de l'Union africaine, entré en vigueur en 2008. Le câble sous-marin Uhuru s'étendra de l'Europe à l'Afrique du Sud, reliant tous les pays côtiers et insulaires le long de la côte occidentale africaine. Sa mise en place est assurée par la société Baharicom, dont l'initiative revient au NEPAD. Le câble devrait être opérationnel courant 2012. Concernant Umojanet, le réseau terrestre en Afrique australe et orientale, une étude détaillée de faisabilité a été menée. Les résultats de cette étude entreprise entre novembre 2008 et juin 2009 ont montré que 60 % de l'infrastructure de fibre optique sont déjà en place et que 8 % sont en construction. En mars 2010, l'Assemblée intergouvernementale des pays adhérents au Protocole de Kigali a retenu un groupe d'investisseurs basé au Botswana et chargé du développement et de l'exploitation d'Umojanet.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

12. Au cours de la période considérée, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Les pays africains continuent de prendre en compte les objectifs du

Programme intégré dans leurs stratégies et programmes de développement agricole et rural.

13. À juillet 2010, 20 pays avaient signé leurs Pactes respectifs dans le cadre du Programme intégré. Sept autres vont procéder à cette signature en 2010. Des progrès ont également été enregistrés quant à l'engagement des pays membres d'allouer 10 % de leur budget à l'agriculture. À ce jour, huit pays ont dépassé cet engagement et la plupart ont bien progressé sur la voie de cet objectif. Plus de 20 pays ont atteint un taux de croissance agricole de 6 % ou plus.

14. La mise en œuvre au plan régional du Programme intégré a également progressé grâce aux pactes régionaux. La Conférence internationale sur le financement de la politique agricole régionale en Afrique occidentale, organisée au Nigeria en novembre 2009, a abouti à la signature du Pacte régional de partenariat Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest/Politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit du premier Pacte régional du Programme intégré à être signé.

15. Une réunion des donateurs et partenaires du Programme intégré s'est tenue en Éthiopie en septembre 2009 dans le but de mieux faire connaître aux principaux donateurs et aux acteurs gouvernementaux les principes et processus du Programme intégré. Cette réunion a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés au plan international et national dans la mise en œuvre du Programme intégré. Par ailleurs, les participants ont discuté et convenu des modalités permettant de mobiliser et d'harmoniser l'aide des donateurs au Programme intégré avec les initiatives actuellement en cours et menées par les pays. Le Fonds multidonateurs du Programme intégré est parvenu à un accord avec les partenaires sur des questions liées au financement et à la mise en œuvre du Programme.

16. La sixième réunion de la Plate-forme de partenariat du Programme intégré s'est déroulée en Afrique du Sud en avril 2010. Elle a appelé toutes les parties à s'assurer de la mise en place de feuilles de routes post-Pacte adéquates dans chaque pays lors de la signature du Pacte, suivie de la formulation immédiate de plans d'investissement agricole. La communauté internationale du développement a continué de prêter attention aux investissements dans la gestion des terres et de l'eau au travers du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – auquel a été octroyée une subvention de 150 millions de dollars. Le programme conjoint NEPAD/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture 2008-2009 était axé sur l'adoption de politiques d'agriculture de conservation en Afrique australe – qui concernent plus de 23 700 ménages ruraux. Il a été étendu à l'Afrique orientale en 2010. L'APCN a également finalisé le projet, soutenu par le FEM et le PNUE, relatifs au « Renforcement des capacités en matière de gestion durable des terres – contrôle et évaluation » pour le NEPAD et les communautés économiques régionales au cours de la période 2009-2012.

17. L'APCN a redoublé d'efforts pour assurer l'inclusion et la participation effective des organisations d'agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme intégré. À cette fin, l'APCN a aidé à la création du Forum africain du Programme intégré, une plate-forme annuelle pour le partage des bonnes pratiques et des avancées de l'agriculture africaine entre décideurs politiques et praticiens de l'ensemble du continent. Le Forum servira de passerelle entre l'expertise hautement spécialisée offerte par les institutions piliers du Programme intégré et les réalités du terrain dans les pays africains. Le premier Forum a eu lieu au Kenya en novembre

2009 : il y a été décidé de faire du Forum un instrument pour faciliter le partage entre les organisations d'agriculteurs et les experts et praticiens du développement. Le Forum favorisera également l'identification et la diffusion des bonnes pratiques dans l'agriculture africaine, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Programme intégré. Il est prévu que les résultats et les leçons tirés du Forum 2010 soient pris en compte dans la conception et le contenu du cadre sur le changement climatique et son atténuation de l'APCN.

18. L'APCN a par ailleurs continué de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, la BAFD, et la CEA en matière de suivi et d'évaluation des progrès au plan national et régional dans la mise en œuvre des 12 résolutions de la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine. D'autre part, le récent Partenariat pour la pêche en Afrique a identifié et sélectionné quatre partenaires en vue de préparer et de soumettre des propositions pour les divers groupes de travail : a) la gouvernance de la pêche, b) le commerce de la pêche, c) l'arrêt de la pêche illégale; et d) le groupe de réflexion politique. Ces groupes de travail ont été mis en place sous l'égide du comité de pilotage du Partenariat, qui s'est réuni en septembre 2009.

C. Santé

19. Dans le secteur de la santé, l'APCN a poursuivi l'intégration de son programme de travail avec celui de la Commission de l'Union africaine et la mise en place de projets conformes à son nouveau mandat. Cette année, la Commission s'est attachée plus particulièrement au réexamen et au soutien de la mise en œuvre du Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique. Dans cet esprit, le Sommet de l'Union africaine de juillet 2010 en Ouganda était axé sur la santé maternelle, des nourrissons et des enfants et le développement en Afrique. L'APCN continue également de prôner le renforcement d'initiatives sanitaires mondiales concernant le VIH/sida et d'autres maladies.

20. L'APCN participe au règlement de la crise en termes de ressources humaines qui frappe le secteur de la santé en Afrique. Elle siège au conseil de Global Health Workforce Alliance et préside la Plate-forme Africaine sur les Ressources Humaines en Santé, qui a mis en place un secrétariat accueilli par l'Organisation mondiale de la santé au Zimbabwe. L'APCN mène également une étude en vue d'identifier et de fixer les besoins des écoles de médecine subsahariennes, dans le but ultime de mobiliser une aide leur permettant de former un plus grand nombre de diplômés hautement qualifiés.

21. Dans le cadre du Plan de fabrication de produits pharmaceutiques de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD coordonne un consortium afin de renforcer l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments, mis en place conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé, la fondation Bill et Melinda Gates et la fondation Clinton ainsi que le ministère du développement international du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. Une réunion des donateurs et des parties prenantes, organisée à Londres en novembre 2009, a permis d'assurer un soutien supplémentaire. Le projet sera mis en œuvre par les communautés économiques régionales. L'initiative pour le renforcement de

l'innovation pharmaceutique en Afrique, menée par l'APCN avec le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement et la Commission de l'Union africaine, porte sur l'amélioration de l'accès aux médicaments, la recherche de produits alternatifs ou améliorés, et la stimulation de la production de produits médicaux par les pays africains. Il aide les décideurs politiques à mieux comprendre ce que l'innovation pharmaceutique peut leur apporter, à concevoir des stratégies nationales d'innovation efficaces et à renforcer les capacités nationales de leurs pays.

22. Une réunion technique du comité, tenue en Afrique du Sud en février 2010, a discuté des résultats de l'étude sur le renforcement de l'innovation pharmaceutique en Afrique et proposé l'introduction d'un nouvel outil, « Dispositif et grille pour l'innovation pharmaceutique ». Cet outil devrait permettre aux pays d'évaluer la situation actuelle et les objectifs futurs en matière d'innovation pharmaceutique, de concevoir des plans d'action nationaux et régionaux en matière d'innovation, d'accès et de production locale de médicaments, de diagnostics et de vaccins.

D. Éducation et formation

23. Au cours de la période considérée, divers projets éducatifs ont enregistré des progrès. Les négociations sont en cours en vue de la conclusion d'un éventuel partenariat entre l'APCN et l'UNESCO pour la mise en œuvre, dans huit pays africains des sous-régions de la Communauté de développement de l'Afrique et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'un projet de formation des enseignants par l'apprentissage ouvert et à distance en Afrique.

24. L'Initiative de développement des ressources humaines dans les professions d'infirmiers et de sages-femmes en Afrique a mené à la remise, à 11 étudiants, d'un Master de soins infirmiers de santé communautaire et de psychiatrie délivré par des universités du Kenya et de République-Unie de Tanzanie. Ces diplômés ont été déployés au Malawi. L'initiative bénéficiera d'une subvention de 1,5 millions de dollars de la Chine afin de poursuivre sa mise en œuvre dans trois nouveaux pays de la sous-région de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

25. L'APCN a continué de promouvoir la mise en place de centres d'excellence dans le cadre du programme d'éducation, incluant un centre pour l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie dans la CEEAC. Un centre a été créé au Gabon et devrait bénéficier de la vaste expérience du gouvernement du Kenya.

26. L'APCN a par ailleurs enregistré des progrès dans la mise en œuvre de l'initiative de formation en gestion forestière. L'objectif principal de cette initiative est de renforcer les compétences des étudiants sur les questions de sylviculture au travers d'un programme de Master dispensé par un consortium d'universités des pays participants. Des négociations ont déjà eu lieu avec six pays africains, en l'occurrence : l'Angola, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Malawi et l'Afrique du Sud.

E. Environnement et tourisme

27. Les progrès continuent dans la mise en œuvre des plans d'action environnementaux sous-régionaux du NEPAD, adoptés par les ministres de l'environnement des cinq sous-régions en juin 2008. Afin de promouvoir la complémentarité et la cohérence dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre le changement climatique, sous l'égide de l'APCN, une réunion avec les communautés économiques régionales et les partenaires clés, y compris la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le World Wildlife Fund, a été organisée pour élaborer les accords de partenariat entre les commissions.

28. L'APCN a participé à la réunion de février 2010 au Kenya afin de discuter d'éventuelles coentreprises et de la manière de renforcer la position de l'Afrique dans les prochaines négociations menant à la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra au Mexique en décembre 2010. Lors des négociations sur le Protocole menées lors de la quinzième Conférence, à Copenhague en décembre 2009, l'Union africaine et le NEPAD ont forgé des alliances stratégiques pour le soutien systématique et proactif de la lutte contre le changement climatique, conformément aux objectifs du Programme intégré. Ils ont prôné des initiatives en faveur de l'atténuation et de l'adaptation à la variabilité du climat. La collaboration entre la Commission de l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement s'est également renforcée pour le développement d'une position africaine commune sur les négociations sur le changement climatique mondial qui se sont déroulées à Copenhague en décembre 2009.

29. L'APCN a coordonné les actions pour développer un cadre continental d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, fondé sur les recommandations du treizième Sommet de l'Union africaine dans le contexte du thème « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire » et du sous-thème A, « Changement climatique : opportunités pour attirer les investissements et stimuler la croissance de l'agriculture africaine ». Le cadre permettra d'orienter le diagnostic, la conception et la mise en œuvre de programmes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique reposant sur l'agriculture.

30. En partenariat avec la CEA, la commission de l'Union africaine et l'Unité de soutien du Forum du partenariat OCDE/Afrique, l'APCN a préparé un dossier sur le changement climatique et la finance du carbone, communiqué aux négociateurs africains afin de les sensibiliser davantage et de renforcer leurs capacités de participation effective aux négociations à Copenhague et aux négociations de suivi. L'APCN a également œuvré activement, avec plusieurs partenaires clés, dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Fondation des Nations Unies, et le ministère du développement international du Royaume Uni, afin de mobiliser des ressources financières, une assistance technique et la collaboration dans la mise en œuvre du programme pour l'environnement. Un calendrier de réunions consultatives sous-régionales a été approuvé par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les consultations ont débuté en février 2010.

31. En août 2009, l'APCN, en collaboration avec le secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, a organisé un atelier aboutissant à la

création d'un réseau africain de scientifiques spécialisés en changement climatique. Ce réseau facilitera le travail des négociateurs africains en consolidant la position commune de l'Afrique sur les négociations sur le changement climatique. L'APCN encourage désormais la mobilisation des gouvernements au plan national, afin de soutenir cette position commune de l'Afrique et promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un accord mondial et complet post-2012 sur le changement climatique.

32. L'APCN a également invité les partenaires de développement à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'action du NEPAD sur le tourisme. Une des priorités essentielles de cette initiative est la création et le soutien d'une plate-forme de développement du tourisme en Afrique grâce à un dialogue politique et une coordination accrus des divers acteurs concernés. À cet égard, une conférence des ministres africains en charge du tourisme s'est tenue en Afrique du Sud en février 2010.

F. Technologie de l'information et des communications

33. Au cours de l'année passée, la Commission e-Afrique du NEPAD a réalisé des progrès majeurs dans le soutien et la mise en œuvre du plan d'action pour les technologies de l'information et des communications du NEPAD, grâce à l'initiative des e-Écoles.

34. Le projet de démonstration des e-Écoles du NEPAD, mené en collaboration avec les gouvernements et des consortia d'entreprises du secteur privé et des organisations non gouvernementales, a permis la création de 100 e-Écoles du NEPAD dans 16 pays africains participants, en l'occurrence : l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, le Lesotho, le Kenya, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda et le Sénégal. Les activités de suivi et d'évaluation ont révélé la nécessité de mobiliser des partenariats locaux pour assurer la pérennité des écoles. Concernant la mise en œuvre du business plan des e-Écoles, des propositions de projet ont été élaborées par le programme des e-Écoles afin d'établir des agences nationales de mise en œuvre. De plus, une matrice continentale des compétences des enseignants en technologies de l'information et des communications pour l'éducation et le contenu pédagogique des e-Écoles a été mise au point et examinée au cours de la Conférence sur l'e-apprentissage en Afrique, organisée en Zambie en mai 2010. Pour surmonter le problème de la disponibilité de connexions à large bande passante dans les zones rurales, la société africaine de satellite RASCOM a convenu de développer un réseau satellitaire continental afin d'offrir des connexions Internet aux écoles rurales ou éloignées.

35. Au niveau politique et réglementaire, la Commission e-Afrique du NEPAD a organisé des consultations des parties prenantes sur tout le continent afin de modifier le Protocole de Kigali pour faciliter la mise en œuvre du réseau NEPAD. Des ateliers ont ainsi été organisés respectivement pour les régions de la CEDEAO et de la CEEAC au Nigeria, en mars 2010 et au Tchad en avril 2010. En juin 2010, la deuxième réunion annuelle de la commission ministérielle de la Commission e-Afrique du NEPAD, organisée au Sénégal, a adopté une résolution visant à faciliter la fusion des structures de gouvernance pour les technologies de l'information et des communications de l'Agence du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Cette réunion a également invité instamment les ministres africains à accorder la

priorité à la mise à disposition de connexions à large bande aux écoles secondaires et à inclure ce point dans les politiques et plans de leurs ministères respectifs.

36. Le plan d'action pour les technologies de l'information et des communications en Afrique a été fermement soutenu par les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de leur quatorzième Sommet en février 2010. Des déclarations et des décisions ont été adoptées afin de donner la priorité au secteur des technologies de l'information et des communications dans les programmes de développement. Les activités en cours pour la mise en œuvre du Cadre de référence pour l'harmonisation des télécommunications, des TIC et des politiques de réglementation et de développement des postes en Afrique, ainsi que le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir ont été encouragées. Le Sommet a appelé à la mise en place d'un plan d'action numérique africain identifiant les principales étapes d'un processus aboutissant à l'instauration d'un marché africain harmonisé des technologies de l'information et des communications d'ici à 2020.

G. Science et technologie

37. Au cours de la période considérée, l'APCN a progressé dans la mise en œuvre du Plan d'Action Consolidé d'Afrique en Science et Technologie. Des résultats significatifs ont été obtenus dans la mise en œuvre des programmes suivants : a) l'Initiative africaine de biosciences et le Réseau africain d'expertise en biosécurité, nouvellement créé; b) le renforcement de l'innovation pharmaceutique en Afrique; c) la mobilisation de soutien en faveur de l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments en Afrique par l'amélioration de l'accès aux médicaments prioritaires; d) l'Initiative des indicateurs africains en Science, Technologie et Innovation; e) la création d'une base de données sur les énergies durables; et f) protéger et préserver les ressources en eau : construire un réseau africain de centres d'excellence spécialisés dans les sciences de l'eau et le développement.

38. En juillet 2009, un accord de subvention de 10,4 millions de dollars a été finalisé avec la Fondation Bill et Melinda Gates pour soutenir la mise en œuvre du Réseau africain d'expertise en biosécurité. Le comité technique consultatif du réseau a tenu sa réunion de lancement en février 2010 en République-Unie de Tanzanie et a approuvé son plan de travail pour 2010, visant à offrir un éventail de services aux régulateurs, notamment des informations scientifiques sur la biosécurité à travers un portail web, des programmes de formation, et des consultations d'experts. Le Comité a reconnu la contribution du Gouvernement du Burkina Faso en adoptant l'accord de pays hôte du réseau et a loué les efforts de l'équipe du réseau pour mettre en place un bureau nodal au Burkina Faso en avril 2010.

39. Lors de sa dernière réunion au Burundi en juin 2009, le Bureau de la Conférence ministérielle africaine de la science et de la technologie a salué la contribution du secteur des sciences et de la technologie du NEPAD au travers de ses divers programmes. Des descriptifs préliminaires de propositions de projets des communautés économiques régionales ont été élaborés et discutés en détail afin de s'assurer de la prise en compte de leurs besoins. L'APCN travaille désormais avec des universités et des instituts de recherche de l'ensemble des sous-régions d'Afrique pour développer des plans concrets de mise en œuvre de projets et

améliorer leur conception afin qu'ils apportent véritablement une valeur ajoutée aux régions.

40. L'APCN collabore avec le Conseil de la Recherche en Santé pour le Développement pour entamer le développement d'une base de données utilisable par les États membres en vue de compiler leurs statistiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Le logiciel, HRweb, sera convivial de manière à permettre aux scientifiques, aux décideurs politiques et au grand public d'exploiter les bases de données nationales qui seront développées. Par ailleurs, l'APCN collabore avec l'Agence canadienne de développement international pour appuyer les réseaux régionaux de biosciences. Concernant l'Initiative des indicateurs africains en science, technologie et innovation l'APCN travaille avec des pays membres au développement et à la mise à jour d'indicateurs comparables au plan international.

H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile

41. L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les plans de développement, stratégies projets reste une priorité majeure pour le NEPAD. Le Fonds Espagne/NEPAD pour l'autonomisation des Africaines constitue l'une des pierres angulaires des activités du NEPAD dans ce domaine. Créé en 2007, il vise à autonomiser les femmes africaines en leur allouant les ressources financières nécessaires pour libérer leur potentiel économique, promouvoir la croissance économique, lutter contre la pauvreté, créer des richesses et contribuer à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement et au développement durable. Le Fond accorde des aides en soutien de projets visant à autonomiser les femmes africaines et à promouvoir l'égalité des sexes. Depuis sa création, il a financé 45 projets, dont 27 sont en cours et 18 achevés. Le Fond a fait l'objet d'un réexamen au cours de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 15) en Gambie, en novembre 2009. La réunion ministérielle, après avoir analysé la mise en œuvre de divers projets, a recommandé que le Fond reste sous l'égide de l'APCN. En outre, la Conférence a recommandé la création d'un Fond pour les femmes africaines, avalisé par le quatorzième Sommet de l'Union africaine en février 2010 dans le contexte de la « Décade de la femme africaine », qui s'étendra de 2010 à 2020. Ce Fond est la preuve de l'engagement de l'Afrique pour soutenir et promouvoir le statut socioéconomique des femmes de ce continent.

42. L'APCN crée actuellement un groupe de travail multisectoriel sur l'égalité des genres, qui sera chargé de remédier aux inégalités de genre dans toutes les initiatives sectorielles, en coopération avec l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du NEPAD et avec le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ). Concernant la mise en œuvre de l'Incubateur commercial pour les femmes africaines entrepreneurs, l'APCN, en collaboration avec le COMESA et la CEDEAO, pilote une phase de deux ans dotée d'une allocation d'un million d'euros du Fond espagnol pour ces deux projets. Les projets pilotes permettront de développer, tester et appliquer des méthodes pratiques d'incubation commerciale susceptibles d'accroître les revenus et compétences des femmes à la tête de petites entreprises dans les secteurs de l'artisanat, de la transformation de produits agricoles ou des technologies de l'information et des communications. En

cas de succès, le projet sera mis en œuvre dans les trois autres communautés économiques régionales.

I. Mécanisme d'évaluation intra-africaine

43. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine continue de renforcer sa position en tant qu'instrument de promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Selon les dernières informations fournies par son secrétariat, à fin juin 2010, 29 pays avaient adhéré au Mécanisme, en l'occurrence : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, Sao Tome-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, le Togo et la Zambie. Le Cap-Vert, qui a officiellement exprimé son intention d'adhérer en juillet 2009, deviendra le trentième pays membre du Mécanisme lorsqu'il aura finalisé les formalités d'adhésion en signant le mémorandum d'accord.

44. Le processus d'évaluation n'a fait que progresser. Fin juin 2010, 12 pays avaient fait l'objet d'un examen par le Forum d'évaluation intra-africaine, en l'occurrence : l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mali, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda et le Rwanda. En outre, Maurice et l'Éthiopie ont accueilli des missions d'évaluation au cours du second semestre 2009. Leurs rapports ont été examinés au cours du dernier Forum en juillet 2010. La République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont bien progressé dans le processus. La mission d'évaluation pour la République-Unie de Tanzanie, prévue au cours du premier semestre 2010, a été retardée en raison des élections prévues dans le pays ultérieurement en 2010. La Zambie finalise actuellement son rapport d'auto-évaluation. La soumission de ce rapport à l'Équipe spéciale du secrétariat du Mécanisme ouvrira la voie à la mission d'évaluation. Trente pays ont déjà officiellement lancé leur processus d'évaluation intra-africaine.

45. Les pays évalués ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'action respectifs, qui font suite au processus d'évaluation. À cette fin, le douzième Sommet du Forum d'évaluation intra-africaine, organisé en janvier 2010 à Addis-Abeba, a examiné les rapports d'avancement de la mise en œuvre des programmes nationaux d'action de l'Ouganda et du Burkina Faso. Les évaluations du deuxième cycle sont prévues pour l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Ghana, le Kenya et le Rwanda.

46. Depuis sa création, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine a bénéficié du soutien sans faille de ses trois partenaires stratégiques, la BAfD, la CEA et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Ce soutien s'est traduit par la participation à des missions d'évaluation dans les pays et d'autres formes d'assistance technique et financière. À cet égard, la BAfD a octroyé au cours de la période considérée une subvention afin de soutenir le projet visant à réviser et améliorer les outils et les processus pour rationaliser et accélérer la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Deux réunions techniques sur ce projet ont été organisées à ce jour en Afrique du Sud et en Éthiopie, respectivement. La CEA a également participé activement à l'organisation d'ateliers visant à renforcer le rôle et la participation effective des parlementaires africains au Mécanisme et à d'autres initiatives de renforcement des capacités durant l'année 2010. Le Bureau

régional du PNUD pour l'Afrique gère le Fond pour la mise en œuvre du Mécanisme.

III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique

47. L'économie mondiale se remet de la plus grave récession depuis la Grande Dépression. Compte tenu de la fragilité de la reprise mondiale et de l'impact potentiellement sévère à moyen terme de la crise sur le développement humain dans un certain nombre d'États africains, les pays développés devraient respecter les promesses historiques faites lors du Sommet du G-8 de Gleneagles, en 2005, et donner à l'Afrique l'occasion de concrétiser effectivement la vision du NEPAD. Même si l'aide totale à l'Afrique a augmenté, il convient en priorité de poursuivre dans cette voie, pour éviter que la crise ne remette en cause les perspectives de développement et garder l'espoir de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

48. Dans ce contexte, lors du Sommet du Groupe des Huit de juin 2010 au Canada, le G-8 a réaffirmé ses engagements, y compris en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD) et le renforcement de son efficacité. Il a soumis son premier rapport sur l'obligation redditionnelle, qui souligne les comptes rendus réguliers, clairs et transparents des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des engagements, et a appelé à poursuivre l'exercice d'un leadership fort en réponse aux défis posés par le développement mondial. Le G-8 a également lancé l'Initiative de Muskoka, une approche complète et intégrée visant à accélérer les progrès dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la mortalité infantile et à la santé maternelle, et s'est engagé à mobiliser 5 milliards de dollars de financement complémentaire à décaisser au cours des cinq années à venir.

49. En vue de galvaniser le soutien apporté à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, qui réunit huit institutions multilatérales majeures œuvrant au développement de l'Afrique¹, a lancé en juillet 2008 une série de recommandations dans cinq domaines fondamentaux, essentiels pour le développement de ce continent, en l'occurrence : a) l'agriculture et la sécurité alimentaire; b) l'éducation; c) la santé; d) l'infrastructure et la facilitation du commerce; et e) les systèmes statistiques. Le groupe a récemment procédé à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations. Ses conclusions révèlent que des avancées significatives ont été enregistrées et que les objectifs du Millénaire pour le développement restent à portée si des efforts concertés, ciblés sont entrepris par l'ensemble des parties prenantes; cependant beaucoup de lacunes subsistent en matière de politiques, de mise en œuvre et de financement. Ces conclusions, combinées à la nécessité de remédier aux implications négatives de la récente crise économique mondiale sur l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, ont conduit

¹ Le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique se compose des membres institutionnels suivants : la CEA, la BafD, la Commission de l'Union africaine, la Commission européenne, la Banque de développement islamique, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'OCDE.

le Groupe à prôner un plan d'action complet en ce sens pour l'Afrique et une plus forte mobilisation des ressources, inter alia, l'organisation de tables rondes des donateurs ou de réunions consultatives tant au niveau mondial que national.

A. Aide publique au développement

50. Selon l'OCDE, les apports totaux d'APD de l'ensemble des donateurs se sont élevés à 129 milliards de dollars et le montant total consacré à l'Afrique a augmenté de 7 % en termes réels, passant de 39,1 milliards de dollars en 2007 à 44 milliards de dollars en 2008 (voir fig. 1)². L'APD hors abandon de dette est passée de 35,4 milliards de dollars à 42 milliards de dollars entre 2006 et 2008, soit une augmentation cumulée de 30 % en termes réels. En dépit de cette augmentation, l'APD pour l'Afrique est loin des objectifs fixés. Depuis 2004, l'Afrique a reçu entre 32 et 35 % de l'augmentation totale de l'APD, bien en-dessous des 50 % prévus à Gleneagles. L'Afrique ne bénéficiera probablement que de 12 milliards de dollars sur les 25 milliards de dollars d'augmentation envisagés à Gleneagles, en raison essentiellement de contributions moins élevées que prévues des principaux donateurs de l'APD pour l'Afrique.

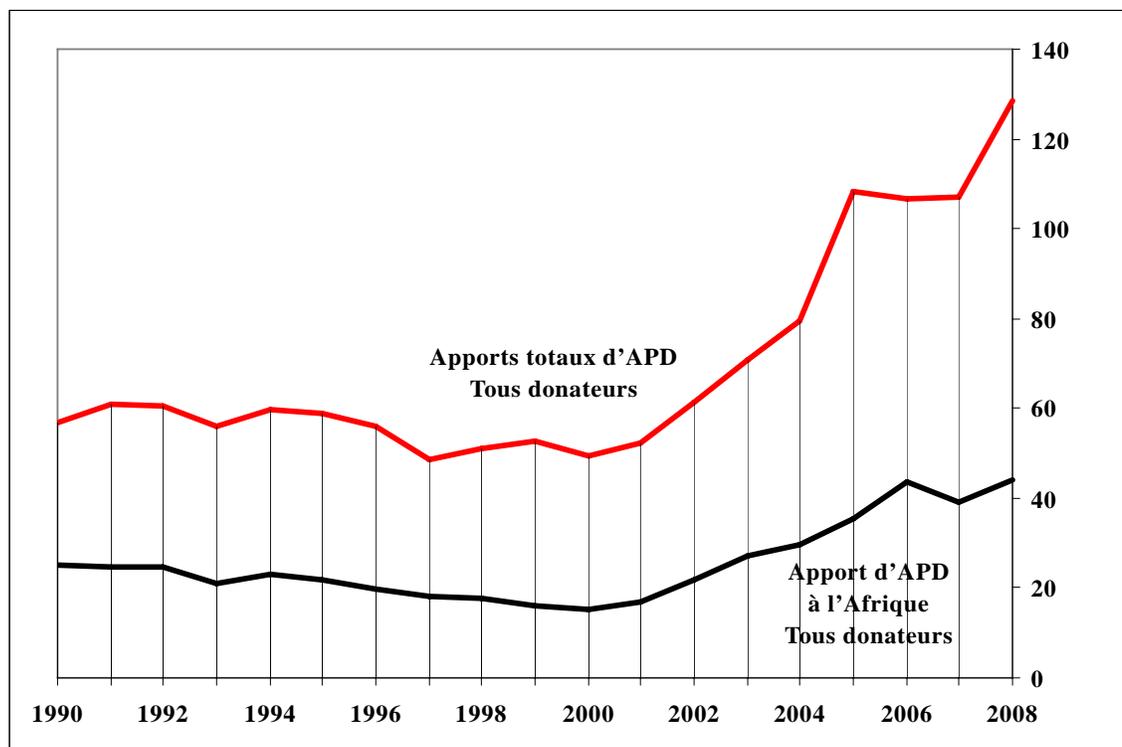
51. S'agissant de l'effectivité de l'aide, quelques progrès ont été enregistrés dans l'atteinte des objectifs définis à cet égard pour 2010 dans la Déclaration de Paris. Une récente étude de l'OCDE montre des progrès globaux en matière de dégageant de l'obligation de résultat concernant l'aide, d'utilisation accrue des systèmes des pays et de coordination de la coopération technique, mais souligne également les préoccupations constantes quant au manque de prévisibilité, de responsabilité mutuelle, de transparence et de fragmentation de l'aide. À ce jour neuf pays du Comité d'aide au développement-OCDE ont pris des mesures pour respecter l'échéance de 2010 prévue pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et le respect des engagements du Programme d'action d'Accra³. De même, 14 des 24 membres du CAD ont élaboré des plans d'action pour la mise en œuvre ce Programme.

52. Cependant, les efforts des donateurs ne sont pas à la hauteur des engagements de prise en main et de gestion de l'aide par les pays. Afin de catalyser les résultats dans ce domaine, les donateurs devront abandonner la vision étroite de la gestion et de la fourniture de l'aide et proposer une approche plus inclusive et orientée vers les résultats de l'efficacité du développement, basée sur le caractère central du développement, la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, la justice sociale et la durabilité de l'environnement. Des changements sont indispensables dans l'architecture de l'aide afin de garantir l'inclusivité et la légitimité et remédier aux déséquilibres de pouvoir dans les relations donateurs-bénéficiaires.

² Au moment de la finalisation de ce rapport, Les chiffres 2009 de l'aide publique au développement pour l'Afrique n'étaient pas encore disponibles.

³ A/63/539, annexe.

Figure 1
Total de l'aide publique au développement de l'ensemble des donateurs
 (en milliards de dollars E.-U. en valeur actuelle)



Source : Base de données en ligne 2010 du Comité d'aide au développement – OCDE.

B. Allègement de la dette

53. Les efforts se sont poursuivis pour alléger le poids de la dette des pays africains, tant dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) que de l'allègement de la dette bilatérale.

54. Au 1^{er} juillet 2010, 23 pays africains avaient atteint le point d'achèvement et bénéficié de l'allègement de dette prévu aux termes des Initiatives PPTE et IADM (voir tableau 1). En janvier 2010, le Congo est arrivé au point d'achèvement prévu dans le cadre de l'Initiative PPTE, et a bénéficié d'un allègement de dette de l'ordre de 1,9 milliards de dollars au titre du PPTE et de 201,3 millions de dollars au titre de l'IADM. Le Club de Paris des créanciers bilatéraux devrait accorder un allègement supplémentaire de la dette de l'ordre de 1,4 milliards de dollars.

55. De même, le 1^{er} juillet 2010 la République démocratique du Congo s'est vue accorder 12,3 milliards de dollars d'allègement de dette à l'atteinte de son point d'achèvement. Les économies totales réalisées sur le service de la dette devraient se monter à 12,3 milliards de dollars, dont 11,1 milliards au titre de l'Initiative PPTE, et 1,2 milliards au titre de l'Initiative IADM. L'allègement de la dette envers le

Fonds monétaire international (FMI) se montera à 491 millions de dollars et celui envers l'IDA de la Banque mondiale à 1,8 millions de dollars, le reste étant censé provenir de créanciers bilatéraux ou commerciaux.

56. Six pays bénéficient d'un allègement provisoire de dette au cours de la phase entre le point de décision et le point d'achèvement. Par ailleurs, quatre pays africains sont éligibles à l'Initiative PPTE mais n'ont pas encore atteint le point de décision.

Tableau 1
Bénéficiaires actuels et potentiels des Initiatives PPTE et IADM

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
23 pays post-point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Zambie
6 pays post-point de décision	Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Tchad, Togo
4 pays pré-point de décision	Comores, Érythrée, Somalie, Soudan

Source : FMI, en date du 1^{er} juillet 2010

57. Cependant, en dépit des progrès significatifs en matière d'allègement de la dette, la crise économique mondiale a eu un effet négatif sur le niveau d'endettement du continent. La baisse du produit intérieur brut, des exportations et des revenus des gouvernements ont tous influé de manière négative sur la situation financière des pays : le service de la dette en pourcentage des recettes d'exportation est passé ainsi de 12,1 % en 2008 à 15,9 % en 2009 en Afrique. Selon les estimations du FMI, cinq pays africains – dont quatre pays post-point d'achèvement – classés jusqu'à présent dans les pays à risque modéré en terme de viabilité de la dette pourraient être confrontés à une vulnérabilité accrue suite à la crise. Cette dernière menace ainsi de réduire à néant les améliorations de la viabilité de la dette réalisées ces dernières années par certains pays.

C. Investissement étranger direct

58. Les flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique ont atteint le montant historique de 88 milliards de dollars en 2008, année pour laquelle nous disposons des chiffres les plus à jour. Cependant, la crise économique mondiale a provoqué un ralentissement massif de la croissance économique mondiale et a eu un impact dramatique sur les investissements étrangers directs, notamment en Afrique. Selon les estimations préliminaires de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, ces investissements à destination de l'Afrique ont

diminué de plus de 36 % en 2009, tombant à 56 milliards de dollars. Les plus vulnérables des pays les moins développés ont été durement touchés par la crise en raison du déclin de la demande des produits qui représentent le gros de leurs exportations. Une amélioration de la situation économique mondiale devrait se traduire par une reprise modeste des flux d'investissement étranger direct en 2010, mais les perspectives d'ensemble restent fragiles.

59. La répartition régionale des flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique reste relativement stable, les pays d'Afrique du Nord, ceux d'Afrique subsaharienne riches en ressources tels que le Nigeria et l'Angola, et l'Afrique du Sud en étant les principaux bénéficiaires. En terme de répartition sectorielle des investissements étrangers directs, le secteur primaire continue de profiter de la majorité des investissements. Cependant, une augmentation notable des fusions-acquisitions transfrontalières dans l'industrie a été enregistrée, notamment en Égypte et en Afrique du Sud. Les investissements étrangers directs dans le domaine des services ont augmenté également. La diversification croissance des flux d'investissement est de bon augure pour la reprise escomptée en 2010 et au-delà. Parmi les pays africains les moins développés, l'investissement reste essentiellement concentré dans les pays riches en ressources naturelles. En 2008, parmi les pays africains les moins développés, les principaux bénéficiaires ont été l'Angola, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, la Guinée, Madagascar et le Soudan.

60. En dépit des nombreux défis posés par la crise mondiale, les pays africains continuent d'améliorer leur environnement d'investissement afin d'attirer les investissements étrangers directs et d'accélérer leur croissance et leur développement économiques. Leurs efforts constants pour améliorer le climat d'investissement sont plus perceptibles. Le rapport « Doing Business 2010 » de la Banque mondiale classe le Rwanda en tête des réformes « Doing Business » au niveau mondial, et deux autres États africains, l'Égypte et le Libéria, se trouvent dans les dix premiers. Cependant, en dépit de leurs efforts, beaucoup de pays africains ont besoin d'améliorer leur climat afin d'attirer davantage les investissements étrangers directs.

61. L'APCN poursuit son action pour favoriser l'amélioration du climat d'investissement en Afrique. L'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique a tenu sa première réunion ministérielle annuelle ainsi qu'une table ronde d'experts en Afrique du Sud en novembre 2009. Axée sur la mobilisation des ressources pour lutter contre la crise économique mondiale et sur les investissements privés dans les infrastructures énergétiques, elle a permis aux ministres africains et aux représentants de haut niveau du monde des affaires et de la société civile de discuter des problèmes actuels posés à l'investissement du secteur privé, d'appeler à des réformes dans les domaines fiscaux, des marchés financiers et énergétiques et de mettre en lumière les initiatives nationales et régionales couronnées de succès dans le secteur de la mobilisation des ressources et de l'énergie.

D. Le commerce

62. Même si, lors de la septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du 30 novembre au 2 décembre 2009 à Genève, les

ministres ont répété l'importance du commerce pour la reprise économique et l'atténuation de la pauvreté dans les pays en développement, les négociations du Cycle de Doha n'ont que peu progressé vers la conclusion d'un accord sur les questions intéressant l'Afrique, dont l'accès au marché agricole et une plus forte réduction des subventions agricoles qui faussent le commerce.

63. Une seule avancée marginale a été enregistrée dans les négociations des accords de partenariat économique en 2009. En juin 2009, les ministres africains du commerce ont adopté un modèle d'accord de partenariat économique élaboré conjointement par la Commission de l'Union africaine et la CEA en vue de guider les communautés économiques régionales dans la coordination des négociations des partenariats. Les régions africaines négociant des accords de partenariat économique complets avec la Commission européenne seront tenus utiliser ce modèle, conformément à la décision des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Lors de la réunion ministérielle, un calendrier qui devrait faciliter la conclusion d'un accord régional d'ici à octobre 2009 a été convenu. Des efforts sont également en cours dans les négociations du processus tripartite COMESA-Communauté de l'Afrique de l'Est-CADC. Les ministres du Commerce et des Finances de ces régions se sont réunis en avril 2010 afin de définir les moyens d'avancer dans ce processus. Il a été décidé que la zone tripartite de libre échange sera finalisée d'ici à juin 2011 et prête à la signature d'ici à juillet 2011.

64. Le deuxième Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce a été mené à Genève en juillet 2009. Il a permis de soulever des questions quant aux meilleurs moyens d'optimiser l'initiative. Suite à cet examen, les pays africains ont accepté une plus large implication dans la détermination des domaines prioritaires, grâce au contrôle du Comité du commerce et du développement de l'OMC. Il conviendra notamment d'encourager les pays développés de l'OMC à honorer leurs engagements au titre de l'Initiative Aide pour le commerce et à souscrire des engagements nouveaux et additionnels; de promouvoir une plus forte appropriation de l'Initiative par les pays en développement; de renforcer sa dimension régionale; de placer davantage l'accent sur la mise en œuvre des projets d'Aide pour le commerce; d'affiner davantage les mécanismes d'évaluation et de contrôle et d'insister sur le suivi de l'impact de l'Initiative.

E. Coopération Sud-Sud

65. Au fil des ans, la coopération Sud-Sud est devenue un complément important de la Coopération Nord-Sud. En particulier, les flux Sud-Sud financiers, commerciaux et d'assistance au développement, y compris le partage de connaissances et d'expériences, la formation, les transferts technologiques, les contributions en nature, les accords de partage des coûts, les prêts à des conditions libérales et autres innovations, continuent de jouer un rôle important dans la croissance économique des pays africains.

66. Au cours de la période considérée, plusieurs événements de haut niveau se sont déroulés, assurant la promotion de la coopération Sud-Sud dans la poursuite du développement et du renforcement des capacités. Une Conférence de haut niveau des Nations unies sur la coopération Sud-Sud s'est tenue en décembre 2009, au Kenya. Célébrant le trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique

entre pays en développement, la Conférence a rappelé la nécessité de renforcer encore davantage la coopération Sud-Sud et de lui donner un nouvel élan, en tant que mécanisme complémentaire permettant d'élargir la croissance et relever les défis posés aux pays en développement. Par ailleurs, un événement de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et le développement des capacités s'est déroulé en mars 2010 en Colombie. La Déclaration de Bogota, adoptée à cette occasion, a souligné les liens entre la coopération Sud-Sud et le développement des capacités dans le contexte de l'efficacité de l'aide. Les participants ont également appelé à une approche de la coopération Sud-Sud plus inclusive et mue par la demande, plus transparente et encourageant l'apprentissage mutuel parmi les praticiens du Sud. Le Cadre stratégique du NEPAD pour le développement des capacités à l'échelle de l'Afrique a été reconnu comme un outil régional innovant. Des efforts ont été réalisés pour institutionnaliser les activités liées à ce type de coopération.

67. Au cours de l'année passée, l'Afrique a poursuivi le développement de ses partenariats stratégiques. Ainsi, lors de la quatrième Conférence ministérielle du Forum de coopération sino-africaine, organisée en novembre 2009 en Égypte, la Chine s'est engagée à renforcer et approfondir sa coopération avec l'Afrique pour 2009-2012. Elle a promis de doubler son assistance à l'Afrique dans le cadre de huit nouvelles mesures axées sur le changement climatique, la science et la technologie, le commerce, l'agriculture, les soins médicaux et de santé, le développement des ressources humaines, et les échanges culturels. L'assistance se traduit, inter alia, par un prêt préférentiel de 10 milliards de dollars, une annulation de la dette, une réduction des tarifs commerciaux, et la fourniture d'équipements médicaux et de matériel de lutte contre le paludisme. Le 1er juillet 2010, la Chine a annoncé un accès détaxé pour 60 % des importations en provenance de 26 pays africains les moins développés.

68. Le Dispositif Inde, Brésil, Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim a facilité la coopération Sud-Sud et renforcé les partenariats Sud-Sud. Avec une contribution annuelle d'un million de dollars de chacun des trois pays, le Dispositif a été en mesure de soutenir en Afrique plusieurs initiatives orientées vers les résultats et axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. De même, la République de Corée a renforcé son partenariat avec l'Afrique au cours du deuxième Forum Corée-Afrique, organisé à Séoul en novembre 2009. Elle s'est ainsi engagée à doubler d'ici à 2012 son aide publique au développement, en axant son intervention sur le renforcement des capacités au travers de la formation, l'éducation, la santé, les ressources humaines, le transfert de technologie, le développement rural et agricole. Le partenariat opérera dans le Cadre de la coopération Corée-Afrique pour le développement 2009-2012 et comprendra un volet « changement climatique » grâce à l'Initiative Corée-Afrique pour une croissance verte 2009-2012.

69. En septembre 2009, l'Afrique et l'Amérique du Sud ont renforcé leur coopération au cours du deuxième Sommet Amérique du Sud-Afrique organisé en République bolivarienne du Venezuela. Des progrès significatifs ont été enregistrés sur la voie de l'institutionnalisation du partenariat, avec l'établissement d'un secrétariat *pro tempore* du Sommet Amérique du Sud-Afrique et d'un Comité présidentiel en charge du développement du plan stratégique du Sommet.

IV. Appui apporté par des organismes des Nations Unies

70. L'appui apporté par les institutions et les organismes des Nations Unies est un pilier important du soutien international à la mise en œuvre du NEPAD. Le soutien apporté par les entités du système des Nations Unies aux niveaux régional, sous-régional et national prend des formes diverses, allant de l'assistance technique au renforcement des capacités, en passant par le financement, des activités de plaidoyer et des travaux normatifs. Le dernier rapport annuel présenté par le Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui des organismes des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2010/3), détaille la nature et l'envergure de l'appui apporté par le système des Nations Unies au cours de l'année passée.

A. Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD ainsi que du système de modules

71. L'année dernière, de nouveaux progrès ont été réalisés pour intensifier l'appui apporté par les organismes des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD.

72. Le Mécanisme de coordination régionale a pris un nouvel élan. Au cours de l'année passé, la coopération de la part des agences et des programmes des Nations Unies a été élargie pour soutenir le développement de l'Afrique aux plans régional et sous-régional; la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales africaines a été confortée; et le soutien institutionnel à la Commission de l'Union africaine et à l'APCN s'est renforcé. Au cours des 12 derniers mois, plusieurs modules se sont réunis fréquemment, davantage de réunions étant organisées dans le cadre de la Commission. En date du mois de mars 2010, trois modules avaient établi leur plan d'activité pour démarrer une planification interagence commune et la mise en œuvre de projets conjoints.

73. La dixième session du Mécanisme régional de coordination, en novembre 2009, était présidée par le Secrétaire général adjoint : elle a réuni 193 participants. La réunion a abouti à des recommandations clés visant à renforcer davantage la coopération et la coordination entre les entités du système des Nations Unies et les organisations africaines régionales et sous-régionales. La réunion a également recommandé la création d'un mécanisme de coordination sous-régional afin d'établir un lien entre les activités régionales et les priorités, les actions et la mise en œuvre au niveau des pays, et de répondre aux besoins des communautés économiques régionales.

74. Par ailleurs, la réunion a convenu que la CEA, le Bureau de liaison des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine devraient entreprendre conjointement le réexamen du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine et souligné le rôle potentiel que cet examen pourrait jouer dans la sensibilisation des Nations Unies, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales à ce programme.

75. Suite aux recommandations de la réunion du Mécanisme, organisée en novembre 2009, afin d'intégrer un volet « communication » à l'ensemble du système de modules, 4 des 9 principaux modules et 4 des 13 sous-modules ont nommé un

point focal de communication. Le premier atelier de brainstorming des points focaux de communication a été organisé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Il s'est tenu en juin 2010 et a convenu que le Bureau se charge de la mise en place d'un système de collecte et de diffusion d'informations en vue de la production et la diffusion d'une lettre d'information trimestrielle de l'APCN, mettant en lumière des expériences réussies liées aux activités des modules du Mécanisme régional de coordination venant en appui des priorités de l'Union africaine.

76. L'Équipe spéciale interorganisations sur le développement de l'Afrique, convoquée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au Siège a fourni une bonne occasion aux organismes des Nations Unies de partager les connaissances et les expériences. L'Équipe a notamment soutenu activement le Bureau dans la préparation d'une proposition visant à instaurer un mécanisme de suivi amélioré afin d'examiner et contrôler la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'aide au développement de l'Afrique, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/1, en tant que suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée sur les besoins de développement de l'Afrique, tenue le 22 septembre 2008. De plus l'Équipe spéciale interorganisations a contribué et émis des suggestions pour la préparation d'un examen complet des recommandations contenues dans le rapport de 1998 du Secrétaire général sur les causes de conflit et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique (A/52/871 – 5/1998/318).

B. Villages du Millénaire

77. Le Projet des Villages du Millénaire, qui en est à sa quatrième année, a pour mission d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et intéresse plus d'un demi million de personnes sur 14 sites de 15 pays de l'Afrique subsaharienne. Son modèle de développement intégré réunit des interventions éprouvées dans le domaine de l'agriculture, des infrastructures, de l'éducation et de la santé. Pour l'heure, le rendement moyen des moissons a triplé et le taux de sous-nutrition chronique chez les enfants de moins de deux ans a été réduit d'un tiers. Les programmes de repas scolaires ont été mis en place dans tous les pays.

78. Des cliniques locales plus accessibles et mieux dotées en personnel, en parallèle d'un système de santé communautaire, a permis de multiplier par quatre l'accès aux tests de VIH/sida en cours de grossesse, avec un taux d'accouchements institutionnels amélioré de près de 25 %. En même temps, plus de 80 % des enfants de ces sites ont été vaccinés contre la rougeole et ont bénéficié de compléments de vitamine A au cours des six derniers mois. Par ailleurs, la prévalence du paludisme a été réduite de plus de 60 %. Le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable a triplé et celui des personnes ayant accès à un meilleur système d'assainissement a été multiplié par six.

79. Les leçons tirées du projet alimentent les discussions au niveau national. Au Mali et au Nigeria, les gouvernements ont développés des initiatives de plus grande envergure au niveau national pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, basées sur l'expérience des Villages du Millénaire, alors qu'au Ghana, au Malawi et en Ouganda, les résultats du projet ont éclairé les discussions

générales à propos des objectifs du Millénaire pour le développement au sein des gouvernements. Les Villages du Millénaire ont montré que les objectifs du Millénaire pour le développement pouvaient être atteints par des interventions ciblées à faible coût.

V. Conclusions et recommandations

80. Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre du NEPAD, le renforcement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'augmentation de l'APD à destination de l'Afrique. L'intégration de l'APCN, nouvellement créée, aux structures et processus de la Commission de l'Union africaine a donné un nouvel élan à la mise en œuvre des priorités et activités du NEPAD. Forts de cette nouvelle dynamique institutionnelle, les pays africains doivent continuer de mettre en œuvre de manière effective les projets et programmes NEPAD déjà adoptés. En particulier, les partenaires de développement doivent augmenter leur assistance financière et technique à l'Afrique afin de renforcer le potentiel des pays africains à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale doit veiller à ce que les accords commerciaux multilatéraux accordent la priorité aux besoins de l'Afrique et intègrent des dispositions en matière de développement.

81. Avec la création de l'APCN, le moment est venu pour l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des projets NEPAD de concevoir une stratégie de communication et de promotion coordonnée et complète, à l'échelle du continent. Son but est de renforcer, aux niveaux national, régional, continental et international, la sensibilisation de l'opinion publique à la vision, aux objectifs et aux buts du NEPAD.

82. À l'aube d'une nouvelle phase de la mise en œuvre du programme NEPAD, suite à la création de l'APCN, les pays africains doivent renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine et de l'APCN en leur allouant les ressources financières et humaines adéquates.

83. Sur la base de ce nouvel élan, les pays africains doivent renforcer les capacités des communautés économiques régionales, véhicules de mise en œuvre des projets régionaux du NEPAD, et les doter des ressources financières et humaines nécessaires. Les priorités du NEPAD étant en parfaite cohérence avec les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays africains doivent prendre des mesures complémentaires pour les intégrer dans leurs stratégies nationales de développement et s'engager pleinement dans le processus de mise en œuvre du NEPAD.

84. Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans le développement et la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, les pays africains et leurs partenaires de développement doivent mettre en œuvre les Pactes du Programme intégré et accorder la priorité à l'investissement dans l'agriculture. Les pays africains doivent également accroître leurs dépenses de développement agricole et rural pour les porter à 10 % des dépenses publiques, conformément à la Déclaration de Maputo, de façon à doubler les terres agricoles, accélérer la croissance économique de 6 % et lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire.

85. Des efforts doivent être entrepris par les pays africains et leurs partenaires de développement afin de soutenir les femmes africaines, qui jouent un rôle majeur dans le secteur agricole, en améliorant leur accès à l'éducation, aux terres agricoles, aux engrais, au crédit et aux marchés, et en renforçant leur participation aux processus de prise de décision dans la mesure où le continent lutte pour parvenir à un développement durable, y compris à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

86. Le secteur privé étant un acteur important dans la mise en œuvre du NEPAD et dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, les pays développés et les agences de développement multilatérales doivent renforcer leur coopération technique avec l'APCN et les pays africains en les aidant à formuler des stratégies nationales pour améliorer le climat de l'investissement.

87. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général pour le Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (A/64/665), les partenaires de développement doivent respecter les engagements qu'ils ont souscrits, de manière à accroître l'assistance au développement et la rendre plus efficace, et prendre des mesures fermes pour aboutir à une conclusion fructueuse des négociations commerciales du Cycle de Doha, avec un volet « développement » fort. Les partenaires de développement doivent par ailleurs renforcer la cohérence de leurs politiques en matière de développement, afin que l'assistance dans un domaine ne soit pas réduite à néant par des actions dans d'autres domaines.

88. Les engagements des pays donateurs de mobiliser des ressources additionnelles pour lutter contre le changement climatique doivent être mis en œuvre, que ce soit par l'intermédiaire d'un Fond vert ou d'initiatives apparentées. L'élan généré par la formulation, à Copenhague, d'une position africaine commune doit être renforcé, notamment en ce qui concerne la gestion et le versement des fonds.